Témoin d'un accident

ACTION 1 : Porter secours à la personne

Contacter le standard pour demander l'intervention d'un SST (sauveteur secouriste du travail).
En dehors des heures de travail : contacter le permanent de sécurité.

Standard : 2525 (poste interne) **03.80.77.25.25** (poste externe)
Permanent de sécurité : 1500 (poste interne) ou **06.08.27.54.22** (poste externe)

Prise en charge du SST suffisante = Fin de la procédure.

ACTION 2: Besoin d'intervention des secours

Composer le **015** (poste interne) ou **15** (poste externe)

Répondez aux questions du médecin régulateur.

ACTION 3 : Accueillir les urgences

Designer un agent pour accueillir les secours à l'accès le plus proche du lieu de l'accident.
Les secours seront ensuite guidés au lieu de l'accident.

ACTION 4 : Compléter le registre de sécurité disponible sur MIAM.